



# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

08 AVRIL 2025

L'an 2025, le huit avril à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2025.

Date de convocation : 02/04/2025

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Céline ROUSSEL, Florent BONDU ; Thérèse MONNET ; Patricia BOUCAULT, Alexis JOLY, Mickaël YOU.

Excusé(es) : Marie ALONSO qui a donné pouvoir à Gisèle GESLIN

Absent(es) :

Secrétaire de la séance : Patricia BOUCAULT

## Ordre du Jour

- 1) Finances : subventions école 2025.
- 2) Finances : CFU budgets communaux
- 3) Finances : Affectation des résultats budgets 2024
- 4) Finances : vote des taux d'imposition.
- 5) Finances : vote des budgets 2025.
- 6) Urbanisme : Convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

## Divers :

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 18/03/2025 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### 2025-04-01- Finances : subvention RPI « Les 3 clochers » 2025

Après délibération, le conseil à l'unanimité, décide de verser au RPI « les Trois Clochers » les subventions facultatives reportées lors de la dernière réunion.

Ainsi aux 13 803€ correspondant au contrat d'association, s'ajouteront les sommes suivantes :

Cantine : 7 128.97€

Garderie : 1 304.60€

Fournitures administratives : 540€

Piscine : 734.40€

Ce qui représentera, pour l'année 2025, la somme totale de 23 510.97€

Autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables.

### 2025-04-02 – Finances : approbation des comptes financiers uniques 2024.

Les comptes financiers uniques correspondant à la période d'exécution du 01/01/2024 au 31/12/2024 sont soumis par Mr le Maire.

Ces résultats sont repris au budget primitif 2025.

Conformément à l'article L2121-14 du code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré ; sous la présidence de Mme Thérèse MONNET, conseillère municipale, décide après en avoir délibéré et à l'unanimité de :

- De procéder au règlement définitif des budgets de la commune, de l'assainissement et du lotissement de l'exercice 2024 et en fixer comme suit les résultats :

		BP 2024	Réalisé	+/-
Budget commune	Dépenses fonctionnement	418 900.41€	231 893.90€	
	Recettes de fonctionnement	418 900.41€	434 407.36€	+202 513.46€
	Dépenses d'investissement	563 395.76€	72 639.42€	
	Recettes d'investissement	563 395.76€	146 113.76€	+73 474.34€
Budget assainissement	Dépenses fonctionnement	9 465.67€	5 619.23€	-956.11€
	Recettes de fonctionnement	9 465.67€	4 663.12€	
	Dépenses d'investissement	22 084.08€	0€	
	Recettes d'investissement	22 084.08€	24 182.10€	+ 24 182.10€
Budget lotissement	Dépenses fonctionnement	111 514.29€	68 030.12€	
	Recettes de fonctionnement	111 514.29€	106 252.74€	+38 222.62€
	Dépenses d'investissement	56 361.79€	56 806.65€	- 444.86
	Recettes d'investissement	56 361.79€	56 361.79€	

- Après avoir présenté le bilan des écritures comptables de l'année 2024, Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence de séance à Madame Thérèse MONNET pour la mise au vote des CFU des budgets communaux.
- Les membres du conseil décident, à l'unanimité des membres présents, de valider les CFU 2024 de la Commune.
- A l'issue du vote des CFU 2024, Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la réunion.

#### **2025-04-03 – Finances : Affectation des résultats 2024.**

Monsieur le Maire propose suite à l'adoption du compte administratif 2024 de la commune, de l'assainissement et du lotissement de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Commune	R002	0€
	R1068	202 513.46€
	R001	73 474.34€

Assainissement	D001	956.11€
	R002	24 182.10€
Lotissement	R001	38 222.62€
	D002	444.86€

- Le conseil, à l'unanimité, valide l'affectation des résultats 2024 aux BP 2025 comme présentée ci-dessus.

#### **2025-04-04 : Finances : vote des taux d'imposition 2025.**

Monsieur le Maire présente l'état 1259, comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscale.

Monsieur le maire rappelle que la taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est demandé aux membres du conseil si ces derniers envisagent une variation des taux d'imposition pour 2025.

Le conseil à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025.

Ces derniers seront donc pour 2025 :

Taxe foncière bâtie : 34.34%

Taxe foncière non bâtie : 40.59%

Taxe d'habitation : 12.49%

#### **2025-04-05 – Finances : vote des budgets primitifs 2025.**

Après avoir eu lecture des dépenses et recettes prévues au budget primitif 2024 de la commune, de l'assainissement et du lotissement, Monsieur le maire propose de voter les budgets de la commune, de l'assainissement et du lotissement comme suit :

commune	Dépenses de fonctionnement	383 599.81€
	Recettes de fonctionnement	383 599.81€
	Dépenses d'Investissement	803 750.86€
	Recettes d'Investissement	803 750.86€
Assainissement	Dépenses de fonctionnement	30 834.23€
	Recettes de fonctionnement	30 834.23€
	Dépenses d'Investissement	26 280.12€
	Recettes d'Investissement	26 280.12€
Lotissement	Dépenses de fonctionnement	38 672.48€
	Recettes de fonctionnement	38 672.48€
	Dépenses d'Investissement	444.86€
	Recettes d'Investissement	444.86€

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adopter le budget de la commune comme présenté ci-dessus
- D'adopter le budget de l'assainissement comme présenté ci-dessus
- D'adopter le budget lotissement comme présenté ci-dessus
- D'autoriser Mer le maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

### **2025-04-06- Subvention budget communal au budget assainissement**

Le conseil est informé que les budgets des Services Publics Industriels et commerciaux (SPIC) (ex : Eau, assainissement, transport) doivent s'équilibrer à l'aide des seules recettes propres au budget sauf dérogations possible

L'article L2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC. Quelques dérogations à ce strict principe d'équilibre sont applicables seulement aux communes.

Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières.

Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'études, d'investissements qui, en raison de leur importance et ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. Pour cela la commune doit motiver sa décision.

Monsieur le Maire rappelle que la DDTM impose à la commune de réaliser une étude complète et une bathymétrie de son réseau d'assainissement, que ces études représentent un coût important que le budget assainissement ne peut supporter.

Ainsi il propose au conseil de verser une subvention d'un montant de 1500€ du Budget communal 2025 au Budget assainissement 2025.

Le conseil à l'unanimité,

Accepte de verser une subvention d'un montant de 15 000€ du budget communal 2025 au budget assainissement 2025 afin que ce dernier puisse supporter les frais des différentes études demandées par DDTM

### **2025-04-07-Syndicat d'Urbanisme : modification tarification.**

Le Syndicat d'Urbanisme a transmis la convention concernant la modification de ses tarifs. Il appartient au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ou non.

Les membres du conseil :

Valident la convention concernant la modification des tarifs du Syndicat d'Urbanisme

Autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **Divers**

**La séance est levée à 23h30.**

**Prochain conseil municipal : 22 avril 2025**

\*\*\*\*\*

*Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 15/04/2025 et de la publication le 15/04/2025.*

Fait à EANCÉ le 14 avril 2025

Le Maire,

R.SOULAS



Le secrétaire de séance,

Patricia BOUCAULT